



FORMATIONS en ALTERNANCE/PRO A 2020 – 2022

<i>Intitulé des parcours</i>	<i>Durée</i>	<i>Lieux de formation</i>	<i>Début de formation</i>	<i>Fin de formation</i>
Titre professionnel d'assistant(e) de comptabilité et d'administration (ASCA) enregistré au RNCP de niveau 4	6 mois	Combs la ville/ Montereau	<i>Entrées et sorties permanentes</i>	
Titre professionnel d'assistant(e) d'administration commercial et de communication (ASCOM) enregistré au RNCP de niveau 5	6 mois	Combs la ville/ Montereau	<i>Entrées et sorties permanentes</i>	
Bac professionnel Gestion-Administration	2 ans	Noisiel	sept 2020	Juin 2022
BTS Gestion de la PME	2 ans	Noisiel	sept 2020	Juin 2022
BTS Comptabilité et Gestion	2 ans	Chelles	sept 2020	Juin 2022
BTS Services informatiques aux organisations <i>Option solutions logicielles et application métiers (SLAM)</i>	2 ans	Lognes	sept 2020	Juin 2022
BTS Services informatiques aux organisations <i>Option solutions d'infrastructures systèmes et réseaux (SISR)</i>	2 ans	Lognes	sept 2020	Juin 2022
BTS Management commercial opérationnel	2 ans	Noisiel	sept 2020	Juin 2022
BTS Gestion des transports et logistique associée	2 ans	Chelles	Sept 2020	Juin 2022
Titre professionnel technicien en logistique d'entrepôt (TLE) enregistré au RNCP de niveau 4	9mois	Chelles Montereau	Nov 2020 Dec 2020	Mai 2021 Juin 2021
Titre professionnel technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique (TSMEL) enregistré au RNCP de niveau 5	2ans	Chelles	Oct 2020	Mai 2022

Contactez-nous au 01 60 05 14 46



L'objectif du contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation vise l'insertion ou le retour à l'emploi par l'acquisition d'une certification professionnelle : diplôme de l'éducation nationale, titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ou certification reconnue par les branches professionnelles.

En parallèle à une certification, le contrat de professionnalisation permet également d'acquérir une véritable expérience professionnelle dans le monde de l'entreprise.

Les atouts du contrat de professionnalisation



L'alternance permet de conjuguer l'acquisition de connaissances (enseignement général et technique) et de compétences professionnelles ;

Le contrat de professionnalisation peut être conclu pour une durée variable de 6 à 24 mois en fonction de l'objectif visé ;

Durant la formation, le jeune en contrat de professionnalisation est salarié de l'entreprise et bénéficie des mêmes avantages sociaux que les autres employés (congrés payés, protection sociale...);

La rémunération liée à ce contrat permet à l'apprenant d'avoir un revenu tout au long de la formation.



Conditions et processus d'admission

1. Vous participez à une réunion d'information pendant laquelle vous recevez le dossier de candidature et effectuez les tests de positionnement.
2. Vous êtes reçu par un responsable de centre pour un entretien individuel et l'examen de votre dossier de candidature. Votre candidature est alors acceptée ou reportée.
3. Un accompagnement à la recherche d'entreprise peut vous être proposé dès validation de votre candidature.
4. Démarrage de la formation : septembre 2020



La grille de rémunération indicative

	Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation	
	<i>Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur</i>	<i>Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac</i>
moins de 21 ans	65 % du SMIC	Au moins 55 % du SMIC
21 à 25 ans révolus	80 % du SMIC	70 % du SMIC
26 ans et plus	Au moins 100 % du SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable	

Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.